

Arrondissement de Molsheim

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers élus
29

Séance du 29 octobre 2014

Conseillers en fonction
29

sous la présidence de **Jean-Luc SCHICKELE**
Maire

Conseillers présents
23

Secrétaire de séance :
Mme Caroline PFISTER

MEMBRES PRESENTS :

M. SCHICKELE Jean-Luc, Maire, Mme GROSJEAN Anne, M. GALLOIS Jean-Paul, Mme BRECKLE Martine, M. STRZELCZYK Gilles, Mme PFISTER Caroline, M. REBITZER René, Mme CORTIULA Lisbeth, Adjoint.
M. WELLER Charles, Mme DIETRICH Germaine, M. ROPP André, M. WEISS Guy-Michel, Mme DECKERT Patricia, Mme SPINELLA Annie, M. SCHULTHEISS Patrick, Mme MELENDEZ Céline, Mme BOUTY Elodie, M. BERNARD Raymond, Mme DESSEREE Martine, Mme GUG Eléonore, Mme SARREMEJEAN Annie, M. GASS Sébastien, M. STECK Martial.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. DECKERT Marc qui a donné procuration à Mme CORTIULA Lisbeth.
M. UTTER Christophe qui a donné procuration à M. STRZELCZYK Gilles.
Mme SAOULIAK Stéphanie qui a donné procuration à M. REBITZER René.
M. ZUCKSCHWERT Patrice qui a donné procuration à M. BERNARD Raymond.
Mme KELHETTER PION Danièle et M. DEMIR Omer qui n'ont pas donné de procuration.

OBJET : RENOUELEMENT DES BAUX DE LA CHASSE COMMUNALE

Vu les articles L.429-5 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Considérant la délibération n° 78/14 du 16 septembre 2014 portant sur le renouvellement des baux de chasse communale,

Considérant le procès-verbal de consultation par écrit des propriétaires fonciers des fonds situés sur le territoire communal de la chasse établi en date du 1^{er} octobre 2014 se prononçant sur l'abandon du produit de la chasse à la Commune de MUTZIG,

Considérant les demandes de renouvellement par convention de gré à gré des baux présentées par les locataires sortants des lots 1 – 3 – 4 et 5 ainsi que le courrier de renonciation au renouvellement du bail et au droit de priorité adressé par le locataire du lot 2,

Considérant l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse réuni le 09/10/2014 sur la délimitation des lots de chasse, les propositions de location par appel d'offres pour le lot n° 2 et par convention de gré à gré pour les lots n° 1 – 3 – 4 – 5 avec les locataires sortants ainsi que l'agrément de leur candidature respective,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité

DECIDE de valider la constitution ainsi que le périmètre des 5 lots de chasse, de procéder à la location de ces 5 lots de chasse selon les modalités suivantes en agréant les candidatures des locataires sortants pour les lots loués en gré à gré :

- **Lot n°1 : « Felsbourg »** en plaine et forêt correspondant à la partie du ban communal de Mutzig située au nord de la Bruche à l'exclusion de l'agglomération et des terrains militaires,

Contenance : 216 ha 56 a 34 ca

Convention de gré à gré avec la Société de Chasse Felsbourg pour un loyer annuel de 5 600,00 € (cinq mille six cents euros)

- **Lot n°2 : « Dreispitz »** en plaine et forêt correspondant à la partie chassable du ban de Mutzig située au sud de la Bruche à l'exclusion de l'agglomération,

Contenance : 215 ha 17 a 34 ca

Location par appel d'offres avec mise à prix à 5 500,00 € (cinq mille cinq cents euros)

- **Lot n°3 : « Schweinspferch »** en plaine et forêt correspondant aux terrains propriétés de la Ville de Mutzig situés sur le ban communal de Gresswiller dans le secteur Schweinspferch,

Contenance : 218 ha 07 a 19 ca

Convention de gré à gré avec la Société de Chasse de Gresswiller pour un loyer annuel de 5 229,53 € (cinq mille deux cent vingt-neuf euros et cinquante-trois cts)

- **Lot n°4 : « Sperl »** en forêt correspondant aux terrains propriétés de la Ville de Mutzig sur les bans des communes d'Urmatt et Lutzelhouse dans le secteur Sperl.

Contenance : 61 ha 37 a 07 ca

Convention de gré à gré avec M. Alipio PIRES pour un loyer annuel de 3 000,00 € (trois mille euros)

- **Lot n°5 : « Narion »** en forêt correspondant aux terrains propriétés de la Ville de Mutzig sur le ban de la commune de Lutzelhouse dans le secteur Narion,

Contenance : 158 ha 36 a 62 ca

Convention de gré à gré avec la Société de Chasse du Narion pour un loyer annuel de 3 533,60 € (trois mille cinq cent trente-trois euros et soixante cts)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de gré à gré présentés ci-dessus pour les lots n° 1, 3, 4 et 5.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre une procédure d'appel d'offres pour le lot n° 2.

*POUR EXTRAIT CONFORME
MUTZIG, le 29 octobre 2014*

*Le Maire,
Jean-Luc SCHICKELE*

Arrondissement de Molsheim

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers élus
29

Séance du 29 octobre 2014

Conseillers en fonction
29

sous la présidence de **M. Jean-Luc SCHICKELE**
Maire

Conseillers présents
23

Secrétaire de séance :
Mme Caroline PFISTER

MEMBRES PRESENTS :

M. SCHICKELE Jean-Luc, Maire, Mme GROSJEAN Anne, M. GALLOIS Jean-Paul, Mme BRECKLE Martine, M. STRZELCZYK Gilles, Mme PFISTER Caroline, M. REBITZER René, Mme CORTIULA Lisbeth, Adjoint.
M. WELLER Charles, Mme DIETRICH Germaine, M. ROPP André, M. WEISS Guy-Michel, Mme DECKERT Patricia, Mme SPINELLA Annie, M. SCHULTHEISS Patrick, Mme MELENDEZ Céline, Mme BOUTY Elodie, M. BERNARD Raymond, Mme DESSEREE Martine, Mme GUG Eléonore, Mme SARREMEJEAN Annie, M. GASS Sébastien, M. STECK Martial.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. DECKERT Marc qui a donné procuration à Mme CORTIULA Lisbeth.
M. UTTER Christophe qui a donné procuration à M. STRZELCZYK Gilles.
Mme SAOULIAK Stéphanie qui a donné procuration à M. REBITZER René.
M. ZUCKSCHWERT Patrice qui a donné procuration à M. BERNARD Raymond.
Mme KELHETTER PION Danièle et M. DEMIR Omer qui n'ont pas donné de procuration.

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2013 DU SICTOMME

Considérant le dossier de rapport annuel d'activité 2013 du SICTOMME transmis à l'ensemble des conseillers municipaux,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

APPROUVE le rapport annuel d'activités 2013 du SICTOMME.

*POUR EXTRAIT CONFORME
MUTZIG, le 29 octobre 2014*

*Le Maire,
Jean-Luc SCHICKELE*

Arrondissement de Molsheim

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers élus
29

Séance du 29 octobre 2014

Conseillers en fonction
29

sous la présidence de **M. Jean-Luc SCHICKELE**
Maire

Conseillers présents
23

Secrétaire de séance :
Mme Caroline PFISTER

MEMBRES PRESENTS :

M. SCHICKELE Jean-Luc, Maire, Mme GROSJEAN Anne, M. GALLOIS Jean-Paul, Mme BRECKLE Martine, M. STRZELCZYK Gilles, Mme PFISTER Caroline, M. REBITZER René, Mme CORTIULA Lisbeth, Adjoint.
M. WELLER Charles, Mme DIETRICH Germaine, M. ROPP André, M. WEISS Guy-Michel, Mme DECKERT Patricia, Mme SPINELLA Annie, M. SCHULTHEISS Patrick, Mme MELENDEZ Céline, Mme BOUTY Elodie, M. BERNARD Raymond, Mme DESSEREE Martine, Mme GUG Eléonore, Mme SARREMEJEAN Annie, M. GASS Sébastien, M. STECK Martial.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. DECKERT Marc qui a donné procuration à Mme CORTIULA Lisbeth.
M. UTTER Christophe qui a donné procuration à M. STRZELCZYK Gilles.
Mme SAOULIAK Stéphanie qui a donné procuration à M. REBITZER René.
M. ZUCKSCHWERT Patrice qui a donné procuration à M. BERNARD Raymond.
Mme KELHETTER PION Danièle et M. DEMIR Omer qui n'ont pas donné de procuration.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNIS-CITE ALSACE POUR L'ACCUEIL D'UNE EQUIPE DE VOLONTAIRES DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE

Considérant le projet d'accueil d'une équipe de 8 volontaires dans le cadre du service civique en partenariat avec UNIS-CITE Alsace,

Considérant que l'intervention de l'équipe de volontaires vise à développer l'animation et la promotion des activités culturelles notamment auprès de la jeunesse en particulier en lien avec le périscolaire et les établissements scolaires, par des animations et activités,

Considérant que la convention de partenariat avec UNIS-CITE Alsace prévoit une intervention de l'équipe de 8 volontaires à raison de 3 journées par semaine sur la période d'octobre 2014 à juin 2015,

Considérant que les modalités financières de la convention prévoient une participation financière de la commune à hauteur de 3 352 € au bénéfice d'UNIS-CITE Alsace au titre des frais engagés dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi qu'un engagement à offrir une solution de restauration à titre gracieux pour l'équipe de volontaires lors des jours de présence,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

APPROUVE la mise en place de la convention de partenariat entre UNIS-CITE Alsace et la Ville de Mutzig pour l'intervention d'une équipe de 8 volontaires dans le cadre du service civique,

APPROUVE les modalités financières de cette convention notamment en attribuant une subvention de 3 352 € à UNIS-CITE Alsace,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative de partenariat avec UNIS-CITE
Alsace.

*POUR EXTRAIT CONFORME
MUTZIG, le 29 octobre 2014*

*Le Maire,
Jean-Luc SCHICKELE*

Arrondissement de Molsheim

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers élus
29

Séance du 29 octobre 2014

sous la présidence de M. Jean-Luc SCHICKELE
Maire

Conseillers en fonction
29

Secrétaire de séance :
Mme Caroline PFISTER

Conseillers présents
23

MEMBRES PRESENTS :

M. SCHICKELE Jean-Luc, Maire, Mme GROSJEAN Anne, M. GALLOIS Jean-Paul, Mme BRECKLE Martine, M. STRZELCZYK Gilles, Mme PFISTER Caroline, M. REBITZER René, Mme CORTIULA Lisbeth, Adjoint.
M. WELLER Charles, Mme DIETRICH Germaine, M. ROPP André, M. WEISS Guy-Michel, Mme DECKERT Patricia, Mme SPINELLA Annie, M. SCHULTHEISS Patrick, Mme MELENDEZ Céline, Mme BOUTY Elodie, M. BERNARD Raymond, Mme DESSEREE Martine, Mme GUG Eléonore, Mme SARREMEJEAN Annie, M. GASS Sébastien, M. STECK Martial.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. DECKERT Marc qui a donné procuration à Mme CORTIULA Lisbeth.
M. UTTER Christophe qui a donné procuration à M. STRZELCZYK Gilles.
Mme SAOULIAK Stéphanie qui a donné procuration à M. REBITZER René.
M. ZUCKSCHWERT Patrice qui a donné procuration à M. BERNARD Raymond.
Mme KELHETTER PION Danièle et M. DEMIR Omer qui n'ont pas donné de procuration.

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 – CREATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Considérant que la commune de Mutzig sera concernée par le recensement de la population du 15 janvier 2015 au 14 février 2015,

Considérant que le recensement est supervisé par l'INSEE, mais il revient à la commune d'assurer toute l'organisation et l'exécution et qu'à cet effet il y a lieu de créer 15 postes d'agents recenseurs,

Considérant que l'Etat attribue une dotation forfaitaire de 11 823 € pour couvrir les frais inhérents à l'organisation du recensement,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE de créer 15 postes d'agents recenseurs vacataires,

PRECISE que les agents recenseurs seront rémunérés au prorata du nombre d'imprimés collectés et remplis d'après le barème suivant :

- 1,20 € brut par feuille de logement
- 1,40 € brut par feuille individuelle

Une rémunération forfaitaire de 100 € brut sera également versée à chaque agent recenseur au titre de la journée de formation obligatoire.

DECIDE ne nommer Mme Francine NOCK en qualité de coordinatrice communale et M. Jean-Sébastien SCHELL en qualité de coordinateur suppléant.

*POUR EXTRAIT CONFORME
MUTZIG, le 29 octobre 2014
Le Maire,
Jean-Luc SCHICKELE*

Arrondissement de Molsheim

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers élus
29

Séance du 29 octobre 2014

Conseillers en fonction
29

sous la présidence de M. Jean-Luc SCHICKELE
Maire

Conseillers présents
23

Secrétaire de séance :
Mme Caroline PFISTER

MEMBRES PRESENTS :

M. SCHICKELE Jean-Luc, Maire, Mme GROSJEAN Anne, M. GALLOIS Jean-Paul, Mme BRECKLE Martine, M. STRZELCZYK Gilles, Mme PFISTER Caroline, M. REBITZER René, Mme CORTIULA Lisbeth, Adjoint.
M. WELLER Charles, Mme DIETRICH Germaine, M. ROPP André, M. WEISS Guy-Michel, Mme DECKERT Patricia, Mme SPINELLA Annie, M. SCHULTHEISS Patrick, Mme MELENDEZ Céline, Mme BOUTY Elodie, M. BERNARD Raymond, Mme DESSEREE Martine, Mme GUG Eléonore, Mme SARREMEJEAN Annie, M. GASS Sébastien, M. STECK Martial.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. DECKERT Marc qui a donné procuration à Mme CORTIULA Lisbeth.
M. UTTER Christophe qui a donné procuration à M. STRZELCZYK Gilles.
Mme SAOULIAK Stéphanie qui a donné procuration à M. REBITZER René.
M. ZUCKSCHWERT Patrice qui a donné procuration à M. BERNARD Raymond.
Mme KELHETTER PION Danièle et M. DEMIR Omer qui n'ont pas donné de procuration.

OBJET : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 – COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL – CORRECTION DE L'EFFECTIF DES AGENTS MENTIONNE DANS LA DCM N°73/14

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 32, 33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics et notamment les articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant l'avis favorable du comité technique paritaire réuni le 30 juin 2014 sur les propositions de composition et de fonctionnement du Comité Technique et du CHSCT ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales représentatives sur la composition et le fonctionnement des CT et CHSCT, ainsi que les modalités d'organisation des élections professionnelles sont intervenues le 29 juillet 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin ;

Considérant la délibération n°73/14 du 16/09/2014 portant sur les élections professionnelles 2014 – composition et fonctionnement du Comité Technique et du CHSCT comportant une erreur au niveau du report de l'effectif apprécié au 01/01/2014 qui est de 79 agents et non de 48 agents ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 79 agents et justifie la création d'un comité technique local et d'un CHSCT ;

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et un nombre égal de représentants suppléants au sein du comité technique ainsi que du CHSCT ;

DECIDE de maintenir le paritarisme numérique au comité technique ainsi qu'au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ;

DECIDE de recueillir l'avis des représentants de la collectivité au niveau du comité technique et du CHSCT ;

DECIDE de maintenir le rattachement du Centre Communal d'Action Sociale au comité technique et au CHSCT de la commune.

*POUR EXTRAIT CONFORME
MUTZIG, le 29 octobre 2014*

*Le Maire,
Jean-Luc SCHICKELE*

Arrondissement de Molsheim

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers élus
29

Séance du 29 octobre 2014

sous la présidence de **M. Jean-Luc SCHICKELE**
Maire

Conseillers en fonction
29

Secrétaire de séance :
Mme Caroline PFISTER

Conseillers présents
23

MEMBRES PRESENTS :

M. SCHICKELE Jean-Luc, Maire, Mme GROSJEAN Anne, M. GALLOIS Jean-Paul, Mme BRECKLE Martine, M. STRZELCZYK Gilles, Mme PFISTER Caroline, M. REBITZER René, Mme CORTIULA Lisbeth, Adjoint.
M. WELLER Charles, Mme DIETRICH Germaine, M. ROPP André, M. WEISS Guy-Michel, Mme DECKERT Patricia, Mme SPINELLA Annie, M. SCHULTHEISS Patrick, Mme MELENDEZ Céline, Mme BOUTY Elodie, M. BERNARD Raymond, Mme DESSEREE Martine, Mme GUG Eléonore, Mme SARREMEJEAN Annie, M. GASS Sébastien, M. STECK Martial.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. DECKERT Marc qui a donné procuration à Mme CORTIULA Lisbeth.
M. UTTER Christophe qui a donné procuration à M. STRZELCZYK Gilles.
Mme SAOULIAK Stéphanie qui a donné procuration à M. REBITZER René.
M. ZUCKSCHWERT Patrice qui a donné procuration à M. BERNARD Raymond.
Mme KELHETTER PION Danièle et M. DEMIR Omer qui n'ont pas donné de procuration.

OBJET : EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS LE CADRE DE LA VENTE DE LA PROPRIETE SISE 2 COUR DE LA DIME A MUTZIG

Considérant que la commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété située 2 Cour de la Dîme qui est composée des parcelles n° 36 et 37 d'une contenance totale de 6 ares 33 mentionnant un prix de vente de 340 000 €,

Considérant que cette propriété est contiguë aux emprises foncières de la mairie et de ses annexes et que par conséquent une réflexion paraît opportune sur l'intérêt de la commune à exercer ou renoncer à son droit de préemption urbain sur cette propriété,

Considérant l'avis du Service du Domaine,

Considérant la présentation de Monsieur le Maire sur les potentialités de la propriété mais également sur l'analyse des tenants et aboutissants amenant in fine à proposer le renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain,

Considérant le débat au sein de l'assemblée,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la cession de la propriété sise 2 Cour de la Dîme à Mutzig composée des parcelles n° 36 et 37 section 1.

*POUR EXTRAIT CONFORME
MUTZIG, le 29 octobre 2014*

*Le Maire,
Jean-Luc SCHICKELE*

Arrondissement de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers élus
29

Séance du 29 octobre 2014

sous la présidence de M. Jean-Luc SCHICKELE
Maire

Conseillers en fonction
29

Secrétaire de séance :
Mme Caroline PFISTER

Conseillers présents
23

MEMBRES PRESENTS :

M. SCHICKELE Jean-Luc, Maire, Mme GROSJEAN Anne, M. GALLOIS Jean-Paul, Mme BRECKLE Martine, M. STRZELCZYK Gilles, Mme PFISTER Caroline, M. REBITZER René, Mme CORTIULA Lisbeth, Adjoint.
M. WELLER Charles, Mme DIETRICH Germaine, M. ROPP André, M. WEISS Guy-Michel, Mme DECKERT Patricia, Mme SPINELLA Annie, M. SCHULTHEISS Patrick, Mme MELENDEZ Céline, Mme BOUTY Elodie, M. BERNARD Raymond, Mme DESSEREE Martine, Mme GUG Eléonore, Mme SARREMEJEAN Annie, M. GASS Sébastien, M. STECK Martial.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. DECKERT Marc qui a donné procuration à Mme CORTIULA Lisbeth.
M. UTTER Christophe qui a donné procuration à M. STRZELCZYK Gilles.
Mme SAOULIAK Stéphanie qui a donné procuration à M. REBITZER René.
M. ZUCKSCHWERT Patrice qui a donné procuration à M. BERNARD Raymond.
Mme KELHETTER PION Danièle et M. DEMIR Omer qui n'ont pas donné de procuration.

OBJET : MOTION RELATIVE A L'AVENIR DE LA REGION ALSACE

Considérant la proposition de motion présentée aux conseils municipaux des communes d'Alsace dans le cadre des projets de réforme territoriale,

Considérant que dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2014, les élus du Conseil Municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace. Il en va ainsi du droit local, de notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses. Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

par 23 voix pour, 3 abstentions (Mme DESSEREE, MM BERNARD et ZUCKSCHWERT) et 1 voix contre (Mme SPINELLA)

ADOPTE la motion dans les termes suivants :

DEMANDE:

- que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
- qu'ainsi l'Alsace, partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
- que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,

- que l'Etat donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
- que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014.

SE DECLARE FAVORABLE :

- sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet ci-joint qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace tri-national rhénan,
- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
- à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,
- à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des 3 collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

*POUR EXTRAIT CONFORME
MUTZIG, le 29 octobre 2014*

*Le Maire,
Jean-Luc SCHICKELE*

Arrondissement de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers élus
29

Séance du 29 octobre 2014

sous la présidence de M. Jean-Luc SCHICKELE
Maire

Conseillers en fonction
29

Secrétaire de séance :
Mme Caroline PFISTER

Conseillers présents
23

MEMBRES PRESENTS :

M. SCHICKELE Jean-Luc, Maire, Mme GROSJEAN Anne, M. GALLOIS Jean-Paul, Mme BRECKLE Martine, M. STRZELCZYK Gilles, Mme PFISTER Caroline, M. REBITZER René, Mme CORTIULA Lisbeth, Adjoint.
M. WELLER Charles, Mme DIETRICH Germaine, M. ROPP André, M. WEISS Guy-Michel, Mme DECKERT Patricia, Mme SPINELLA Annie, M. SCHULTHEISS Patrick, Mme MELENDEZ Céline, Mme BOUTY Elodie, M. BERNARD Raymond, Mme DESSEREE Martine, Mme GUG Eléonore, Mme SARREMEJEAN Annie, M. GASS Sébastien, M. STECK Martial.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. DECKERT Marc qui a donné procuration à Mme CORTIULA Lisbeth.
M. UTTER Christophe qui a donné procuration à M. STRZELCZYK Gilles.
Mme SAOULIAK Stéphanie qui a donné procuration à M. REBITZER René.
M. ZUCKSCHWERT Patrice qui a donné procuration à M. BERNARD Raymond.
Mme KELHETTER PION Danièle et M. DEMIR Omer qui n'ont pas donné de procuration.

OBJET : AVIS ENQUETE PUBLIQUE

Considérant que le Conseil Général met en oeuvre l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de création d'un accès sur la route expresse RD 1420 – Bretelle d'accès Dorlisheim – Mutzig ;

Considérant que dans ce cadre l'avis du conseil municipal est sollicité ;

Considérant la présentation par M. le Maire des composantes techniques du projet, dont le budget prévisionnel financé par le Conseil Général représente une enveloppe de 2 320 000 € HT et le démarrage des travaux est programmé pour 2016 sur une durée d'environ 1 an ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet présenté dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de création d'un accès sur la route expresse RD 1420 – Bretelle d'accès Dorlisheim – Mutzig

POUR EXTRAIT CONFORME
MUTZIG, le 29 octobre 2014

Le Maire,
Jean-Luc SCHICKELE